



Protocole pour l'accueil des établissements scolaires **INTERNAT**

Mise à jour du 25 septembre 2020

Les 6 règles d'OR :

- ✓ Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...) ;
- ✓ L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux ;
- ✓ Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques ;
- ✓ Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, le port du masque est obligatoire ;
- ✓ Les experts conseillent à chacun de ne pas avoir à ce stade de contacts rapprochés avec plus de 5 personnes (hors foyer et par personne) par mois. Par contacts rapprochés, on entend un contact de plus de 15 minutes ;
- ✓ Les rassemblements non-encadrés comme les réunions de famille ou entre amis seront limitées à un maximum de 10 personnes (enfant de moins de 12 ans non-compris) dans le respect des règles sanitaires pour les personnes ne faisant pas partie de la bulle sociale.

Règles et recommandations spécifiques pour les accueils des établissements scolaires:

- ✓ Reprise de tous les activités sportives sous réserve de l'autorisation des autorités communales compétentes ;
- ✓ Les toilettes, distributeurs, et DEA doivent rester accessibles ;
- ✓ Ne pas mélanger dans les groupes des enfants de moins de 12 ans avec des enfants de plus de 12 ans,
- ✓ Toutes les activités sportives (avec et sans contact) sont autorisées quel que soit l'âge des participants ;
- ✓ Règles d'hygiène :
 - Lavage des mains avant et après l'activité ;
 - Le port du masque est obligatoire à partir de 12 ans, avant et après l'activité;
 - Respect de la distanciation (1m50) en dehors des activités ;
- ✓ En dehors des moins de 12 ans, au sein des bâtiments, le port du masque est obligatoire pour tout membre du personnel sportif, extra-sportif et personnes extérieures aux activités.
- ✓ Si vous ou un élève présentez des symptômes, arrêtez immédiatement votre activité. Le patient doit s'isoler immédiatement pour 7 jours et prendre contact avec son médecin afin de passer un test le plus rapidement possible. Si le test

est positif, la quarantaine (7 jours) continue et si le test est négatif, il est possible d'en sortir dès que sa situation clinique le permet ;

- ✓ Pour les personnes asymptomatiques qui ont eu un contact rapproché avec une personne positive, dès que la personne l'apprend ou est contactée par le contact tracing, elle se met immédiatement en quarantaine pendant 7 jours à compter du dernier jour où la personne a eu un contact rapproché avec la personne contaminée. Cela, seulement en cas de contact rapproché avec la personne positive. Un test unique est ensuite nécessaire au 5ème jour. S'il est positif, la quarantaine est reconduite de 7 jours. Si le test est négatif, la quarantaine s'arrête après le 7ème jour ;
- ✓ **Lors des accueils d'écoles, les groupes d'activités (bulles) seront constitués par école + moniteurs encadrant l'école ;**
- ✓ La bulle « école » doit être maintenue pendant toute la durée de l'accueil ;
- ✓ Les bulles ne peuvent se mélanger, maximum 50 participants + moniteurs par plateau sportif ;
- ✓ Lorsqu'une structure présente plusieurs plateaux sportifs, une séparation physique pleine de minimum 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit être prévue ;
- ✓ Une liste fournie par l'école de tous les participants et encadrants doit être tenue par les enseignants de l'école afin de permettre le traçage en cas d'infection ;
- ✓ Une personne de contact par école est désignée afin que les parents ou les enseignants puissent éventuellement signaler une éventuelle contamination par le coronavirus COVID-19 afin de faciliter le contact tracing ;
- ✓ Le gestionnaire veille à prévoir un affichage et effectuer un rappel régulier des mesures d'hygiène sanitaire à respecter. Pour les enfants, il y a lieu de prévoir une distribution des consignes aux enseignants et encadrants ;
- ✓ Disposer d'un local « Covid » permettant de procéder à l'isolement d'une personne qui présenterait des symptômes (respect du protocole adhoc).

Mesures globales recommandées pour l'accueil des établissements scolaires en internat :

- ✓ **Communication vers les écoles**
 - Le contrat et tous les documents s'y référant ;
 - Règlement d'ordre intérieur à respecter ;
 - Tous les documents utiles à l'accueil des établissements scolaires (lieu d'accueil, sens de circulation, horaire,...) ;
 - Port du masque obligatoire pour les + de 12 ans ;
 - Pour les élèves à partir de 12 ans et les encadrants, apporter 2 masques par jour ;
 - Une personne de contact par école est désignée afin que les parents ou les enseignants puissent éventuellement signaler une éventuelle contamination par le coronavirus COVID-19 afin de faciliter le contact tracing.

- ✓ **Communication au sein de l'infrastructure (affiches)**
 - Gestes barrière ;
 - Distanciation ;
 - Lavage des mains ;
 - Respect et rappel des horaires ;
 - Signalétique des différentes zones et des sens entrée-sortie.

- ✓ **Formation des encadrants**
 - Préalablement aux accueils, transmission d'un dossier explicatif de la gestion spécifique de l'activité dont :
 - Règles d'hygiène,
 - Organisation globale,
 - Gestion de la distanciation,
 - Gestion des règles de sécurité,
 - Activités pédagogiques spécifiques,
 - ...
 - Briefing le premier jour de l'accueil rappelant les consignes transmises préalablement à la prestation ;
 - S'informer des mesures mises en place au sein de la FWB via la page dédiée au coronavirus sur l'intranet (pour le personnel permanent).

- ✓ **Organisation géographique de l'espace**
 - Zone d'accueil avec sens d'entrée et de sortie (marquage au sol des distanciations sociales) ;
 - Zones extérieures par école (à privilégier) déterminées et délimitées afin d'éviter les mélanges de groupes (cloisons amovibles, ruban adhésif...) ;
 - Zones intérieures par école (toujours identique tout au long de l'accueil) à utiliser de manière secondaire (par exemple mauvais temps) ;
 - Vestiaire (crochet, bac, espace) personnel et identique tout au long de l'accueil (à personnaliser par un chiffre, un picto, une couleur...) ;
 - Un vestiaire ou des vestiaires peuvent être partagés par des personnes d'une même bulle ;
 - Un nettoyage et une désinfection des vestiaires et des douches doivent être réalisés entre chaque roulement ;
 - Zone de repas par école.

- ✓ **Organisation logistique**
 - Groupes constitués selon les normes d'encadrement en vigueur ;
 - Un à deux moniteur(s) par groupe en respectant les normes d'encadrement en vigueur ;
 - Activités prioritairement extérieures ;
 - Respect des horaires ;
 - Rappel chaque matin des « bons comportements » ;
 - Lavage régulier des mains à des moments clés (début et fin de journée, changement d'activités, pause, repas,...).

- ✓ **Accueil des écoles**
 - Prévoir des horaires différents (rendez-vous) pour les différentes écoles ou des lieux différents d'accueil de celles-ci ;
 - Si lieu d'accueil similaire pour chaque école, prévoir une procédure de nettoyage (les surfaces touchées hors sols) entre chaque école ;
 - Prévoir les parkings (si plusieurs) en fonction des horaires d'arrivée et des lieux d'accueil.

- ✓ **Recommandations avant la pratique sportive**
 - Les règles d'hygiène restent d'application **en dehors** des activités sportives :
 - Lavage des mains avant et après l'activité,
 - Port du masque avant et après l'activité pour toutes les personnes à partir de 12 ans,
 - Respect de la distanciation (1m50),
 - Identification et affichage d'un horaire par école de dépôt et de reprise des élèves.
 - Prévoir un parcours de circulation afin de respecter la distanciation sociale à l'arrivée et au départ des écoles.

- ✓ **Recommandations pendant la pratique sportive**
 - Lorsqu'une structure présente plusieurs surfaces, une séparation physique pleine de minimum 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit être prévue ;
 - Un circuit de déplacement spécifique à chaque centre sportif doit être prévu et doit permettre d'éviter les croisements ;
 - Chaque élève conserve **son** sac de sport à proximité en y laissant ses effets personnels à l'intérieur s'il n'y a pas de vestiaire disponible ;
 - Collations et boissons personnelles ;
 - Les fontaines d'eau sont interdites (en cas d'oubli, privilégier de petites bouteilles d'eau).

- ✓ **Recommandations après la pratique sportive**
 - Lavage/désinfection des mains après l'activité ;
 - Nettoyer et désinfecter tout le matériel partagé.

- ✓ **Gestion du matériel**
 - Eviter l'échange de matériel entre les participants ;
 - Tout le matériel et les vêtements apportés de la maison sont marqués au nom de l'enfant ;
 - Désinfection du matériel personnel en début et fin de journée ;

- Pour le matériel partagé (exemple: agrès de gymnastique, barres d'étirement, ...), à chaque passage de groupes différents, désinfection avant et après utilisation par l'encadrant ou l'élève avec une solution hydro-alcoolique (70% éthanol 30% eau) ;
 - Le cas échéant ou nettoyage impossible, laisser en quarantaine le matériel prêté durant 72h entre groupe différent.
- ✓ **Transport**
- L'ensemble des places assises peuvent être occupées ;
 - Le port du masque est obligatoire.
- ✓ **Accueil et temps libre non sportif (pause, repas, lever, coucher...)**
- Port du masque obligatoire pour les accompagnants et jeunes à partir de 12 ans ;
 - Décalage des horaires de pause et de repas si plusieurs écoles afin d'éviter un maximum les croisements et les mélanges d'écoles ;
 - Pas de vente de snacks et de boissons ;
 - Distributeur autorisé si présence de gel hydroalcoolique à côté ;
 - Repas et boissons apportés par l'élève, pas d'échange ;
 - Surveillance par les enseignants du respect des distances entre les jeunes âgés de plus de 12 ans ;
 - Surveillance par les enseignants, les accompagnateurs, des accueils, vestiaires, pause, repas, activités non sportives, lever, coucher, départs,...
 - Temps libre réduit afin de privilégier les activités encadrées.
- ✓ **Hébergement (accueil avec nuitées)**
- Pour les plus de 12 ans, enseignements secondaire et supérieur, à l'exception des personnes vivant sous le même toit :
 - Logement par chambre constitué d'élèves issus d'une même classe,
 - Pas de mélange de classe,
 - Pas de mélange d'écoles au sein d'un même étage ou d'une même aile ;
 - Respect des distanciations sociales de 1m50,
 - Placer les élèves dans les chambres selon les distanciations sociales, la volumétrie des chambres ainsi que l'aération existante,
 - Le choix et la disposition des lits devront respecter la distance de sécurité d'au moins 1m50,
 - Lits superposés : maximum 1 personne.
 - Un listing sera fait par le gestionnaire du site reprenant le nom des occupants des chambres et sera affiché dans les chambres des responsables des groupes.

✓ **Restauration**

- Pas d'accès aux usagers externes dans les cuisines et les espaces connexes ou de circulation liés ;
- La réception des déchets d'aliments ainsi que les couverts sales se fera par le personnel de cuisine ;
- Pas de contact avec le personnel de cuisine ;
- Le personnel dresse les tables ;
- Pas de salade bar ;
- Servir la nourriture dans des plats ou assiettes servies par le personnel de cuisine (équiper le self-service de plexiglas pour protéger la nourriture de tout contact avec les élèves) ;
- Désinfection des tables et des chaises entre deux services ;
- Pour les plus de 12 ans, enseignements secondaire et supérieur :
 - Respect des distances de sécurité entre les tables (1,50m, organiser les tables, limiter les croisements ...),
 - Tables constituées par groupe de maximum 10 personnes par table issus de la bulle,
- Préciser que les dispositions dans le restaurant ne peuvent être changées par le public ;
- Attribution d'une place à table (toujours la même) ;
- Organiser, le cas échéant, 2 services afin de limiter le nombre de personnes en même temps dans le restaurant ;
- Entrée et sortie du restaurant dissociées, si possible ;
- Pour le petit déjeuner, service à effectuer par le personnel de cuisine, privilégier les portions individuelles (beurre, confiture, pâte à tartiner,...) ;
- Réaliser un balisage au sol à l'entrée du restaurant ;
- Organiser le débarrassage : la gestion des déchets alimentaires ainsi que les couverts sales s'effectuent par le personnel de cuisine (imposer le port des gants) ;
- Lors de la reprise des activités de restauration, changer les huiles des friteuses, et vérifier les appâts pour nuisibles, faire vérifier les filtres et qualités des eaux si adoucisseurs ;
- Le personnel, en plus de respecter toutes les règles classiques d'hygiène (procédures HACCP), portera un masque lors de la confection et de la distribution des repas.

✓ **Fontaines à eau dans le restaurant**

- Ces fontaines ne peuvent être utilisées que pour remplir des cruches d'eau. Les fontaines ne peuvent être manipulées que par le personnel de cuisine ou le surveillant après s'être lavé les mains : rappeler de ne pas contaminer avec le bec de la fontaine ;
- Les cruches mises à table ne peuvent être manipulées que par les personnes situées à cette même table ;

- Les autres fontaines à eau sont à proscrire. Pour la mise hors service de l'équipement :
 - Alimentation via distribution publique : coupure électricité + arrivée d'eau,
 - Alimentation via bouteilles : coupure électricité + retrait des bouteilles

✓ Hygiène

- Désinfection des toilettes minimum 2x/jour ;
- Désinfection des zones intérieures utilisées (quotidiennement) et des surfaces de transfert (interrupteurs, clenches, boutons d'ascenseur, ...) si possible 2x/jour ;
- Les chambres des encadrants sont nettoyées à chaque changement de l'encadrant ;
- Les douches doivent être nettoyées après chaque passage d'un groupe et bien aérées ;
- Les élèves, les enseignants, accompagnateurs et membres du personnel doivent se laver les mains à l'eau et au savon (et en cas d'absence au gel hydroalcoolique) :
 - en entrant et en sortant du bâtiment/internat,
 - avant et après l'activité sportive,
 - en sortant des sanitaires,
 - en entrant dans le restaurant.
- Des poubelles avec pédale et couvercles seront à privilégier dans les salles de sport, chambres, couloirs et sanitaires ;
- Maintenir le plus possible, les portes en position d'ouverture maximale sauf les portes qui doivent rester fermées pour raison de service et les portes coupe-feu, et ce, afin de manipuler le moins possible les clenches des portes.

✓ Gestion du personnel

- Chaque encadrant aura à sa disposition du gel hydroalcoolique ;
- Des masques seront mis à disposition si l'encadrant n'est pas en possession de son masque personnel ;
- Le travailleur se lavera les mains à son arrivée et à chaque moment prévu avec ses élèves ;
- Il respectera les règles de distanciation sociale et portera son masque avant et après les activités.

✓ Matériel supplémentaire à prévoir

- Savon pour les mains en suffisance ;
- Poubelle avec couvercle à pédale ;
- Gel hydroalcoolique (en absence de point d'eau + savon) ;
- Rubalise ;
- Tape de marquage au sol ;
- Masques pour les moniteurs et les élèves de plus de 12 ans n'ayant pas leur personnel ;

- Produits de nettoyage et de désinfectants ;
- Parois pleines mobiles.

✓ Ventilation

- Ventiler un maximum les lieux ;
- Basculer la ventilation à la vitesse nominale au moins 2 heures avant le début de la période d'occupation des bâtiments et passer à une vitesse inférieure 2 heures après la fin de la période d'occupation de ceux-ci ;
- Basculer les unités de traitement d'air avec recirculation à 100% d'air neuf ;
- En cas d'inoccupation du bâtiment, ne pas désactiver la ventilation mais laisser les systèmes fonctionner à une vitesse réduite ;
- Assurer une aération régulière par les fenêtres (même dans les bâtiments à ventilation mécanique). Ouvrir les fenêtres uniquement en oscillo-battant lorsqu'il y a un danger de chute (aux étages) ;
- Ne pas oublier la fermeture des fenêtres en quittant le local en fin de journée ;
- Garder la ventilation des toilettes en fonctionnement 24H/24 et 7 jours/7 ;
- Eviter les fenêtres ouvertes dans les toilettes pour s'assurer du bon sens du flux d'air ;
- Ne pas modifier les points de consignes de chauffage, de refroidissement et d'humidification ;
- Prévoir une extraction à vitesse maximale dans les douches.

✓ Sanitaires

- Condamner un w-c/2, un urinoir/2, un évier/2 ou autoriser une seule personne à la fois dans chaque bloc sanitaire (selon la configuration des lieux) ;
- Organiser des pauses différentes lors des activités ;
- Prévoir un affichage dans les sanitaires indiquant qu'il faut tirer la chasse d'eau avec le couvercle de la cuvette fermé (utiliser le modèle disponible sur l'intranet) ;
- Eviter les siphons asséchés dans les receveurs de douche et autres appareils sanitaires en ajoutant régulièrement de l'eau ;
- Les sèche-mains électriques et les essuies mains en tissu sont proscrits au profit de serviettes jetables ;
- Sanitaires privés (en chambre) : pas de mesures particulières.

✓ Douches/vestiaires

- Organiser le passage aux douches/vestiaires de manière à limiter le nombre d'élèves dans ces locaux afin de respecter la distance physique de sécurité de 1,50 m ;
- Organiser la circulation/l'accès aux douches afin de limiter les croisements ;
- Signaler clairement les emplacements de chacun dans le vestiaire ;

- Prévoir un affichage à l'entrée des locaux rappelant la distance physique de sécurité de 1,50 m et le nombre maximum de personnes autorisées en même temps (utiliser le modèle disponible sur l'intranet) ;
 - Les douches doivent être aérées et ventilées en permanence (si possible) ;
 - Demander à la société de maintenance de mettre en œuvre le plan de lutte contre la légionnelle avant la remise en service des douches. Prévoir également une analyse d'eau au moins 10 à 15 jours avant l'occupation ;
 - Douches privatives (en chambre) : pas de mesures particulières.
- ✓ **Flux de circulation à l'intérieur du bâtiment**
- Instaurer un sens de circulation dans les couloirs et les escaliers à savoir la marche à droite ;
 - Prévoir une séparation physique ou un balisage au sol dans les couloirs et les escaliers d'une largeur supérieure à 3,50 m ;
 - Si possible, prévoir une entrée et sortie distinctes pour le bâtiment/l'étage afin d'éviter le croisement ;
 - Désactiver les sirènes d'alarme anti- intrusions sur les portes des sorties de secours des logements si celles-ci servent comme sortie dans le cadre d'un réaménagement des flux de circulation.
- ✓ **Livraison**
- Livraison à limiter et à planifier (sur rendez-vous);
 - Le chargement/déchargement de mêmes produits/objets se fait entièrement par la même personne (une personne dédiée par livraison) ;
 - Organisation d'un espace dédié aux livraisons ;
 - Mise en quarantaine de 24 heures (cartons, bois, textile) et jusqu'à 72 heures (métal, plastique) des objets/équipements reçus avant utilisation ;
 - Attention pour respecter la chaîne de froids si livraisons alimentaires.
- ✓ **Stockage gel hydroalcoolique/produit désinfectant inflammable**
- Le gel est un produit inflammable. Le stockage de l'ensemble des produits inflammables (réserve) sera limité à 49 litres pour l'ensemble du bâtiment ; la réserve de gel ne peut excéder la différence entre les 49 litres et la quantité déjà présente de produits inflammables ;
 - Si quantité > à 49 litres, le stockage doit être prévu dans un local/armoire compartimenté(e) Ei₁ 60 avec porte d'accès Ei₁ 30, ventilation haute et basse et encuvement OU dans un conteneur de stockage extérieur pour produits inflammables.
- ✓ **Alarme incendie**
- Test mensuel des sirènes d'alarme incendie à poursuivre / réaliser ;
 - Exercice d'évacuation à postposer ;
 - Point de briefing au démarrage ; expliquer les consignes en cas d'incendie, les sorties de secours, le point de rassemblement.

✓ **Premiers soins EqPIS – Covid-19**

- Local Infirmerie ;
- Prévoir un nombre suffisant de secouristes et d'EqPIs ;
- Informer des mesures à prendre de manière à dispenser les premiers secours en connaissant les directives nécessaires en matière de coronavirus ;
- Fournir le document (schéma d'intervention) proposé par Cohézio aux secouristes. A demander, le cas échéant, à Mme Rita SALERNO – rita.salerno@cfwb.be ;
- Rappel des symptômes Covid-19 et procédure de mise à l'écart d'un élève ou un encadrant qui les manifeste ;
- Listing de médecins à contacter ;
- Isoler la personne dans le local ad hoc jusqu'à son départ de l'infrastructure.

✓ **En cas de symptômes**

- Arrêtez immédiatement votre activité. La personne doit s'isoler immédiatement pour 7 jours et prendre contact avec son médecin afin de passer un test le plus rapidement possible. Si le test est positif, la quarantaine (7 jours) continue et si le test est négatif, il est possible d'en sortir dès que sa situation clinique le permet ;
- Pour les personnes asymptomatiques qui ont eu un contact rapproché avec une personne positive, dès que la personne l'apprend ou est contactée par le contact tracing, elle se met immédiatement en quarantaine pendant 7 jours à compter du dernier jour où la personne a eu un contact rapproché avec la personne contaminée. Cela, seulement en cas de contact rapproché avec la personne positive. Un test unique est ensuite nécessaire au 5ème jour. S'il est positif, la quarantaine est reconduite de 7 jours. Si le test est négatif, la quarantaine s'arrête après le 7ème jour ;
- Si une personne vivant sous le même toit qu'un élève présente un des symptômes cités ci-dessus ou s'il a été testé positif au Covid-19, l'élève retourne immédiatement chez lui.

✓ **Contact Tracing (suivi des contacts)**

- Si un élève ou un membre du personnel est diagnostiqué Covid-19 par son médecin ou est testé positif, un agent de prévention Covid-19 prévu par les Autorités prendra contact avec la personne diagnostiquée (via le 02/214.19.19 ou par SMS 8811) ;
- Il faut pouvoir lui donner les renseignements suivants :
 - la liste des personnes avec qui elle a été en contact : nom, prénom, téléphone et courriel,
 - si le 1,50 m a été ou pas respecté,
 - si durée du contact > 15 min.
- Il doit également pouvoir donner :

- Pour les sports études: les coordonnées d'un(e) responsable de la Fédération sportive (entraîneur, Directeur/trice sportif/ve ...)
- Pour les écoles : gestion par l'école : les coordonnées du/de la Directeur/trice (ou son/sa remplaçant(e)) ;
- Ces derniers doivent tenir une liste à jour, par groupe avec les informations suivantes : nom, prénom, téléphone et GSM, courriel des personnes et pouvoir la remettre à l'agent de prévention Covid-19.